

La prise en compte du patrimoine archéologique dans la gestion forestière

L'exemple de l'Île-de-France

Cécile DARDIGNAC

Office National des Forêts – Direction technique, département recherche
Boulevard de Constance – 77300 Fontainebleau
cecile.dardignac@onf.fr

Résumé

La forêt est un milieu riche en vestiges archéologiques. Ceux-ci ne sont pas forcément bien connus mais sont par contre bien préservés malgré leur sensibilité aux travaux liés à la gestion sylvicole. Depuis plusieurs années, l'Office national des forêts (ONF) s'intéresse à l'archéologie et à sa prise en compte dans la gestion des espaces boisés. De nombreuses actions de partenariats entre forestiers et archéologues ont été menées dans différentes régions. En Île-de-France, cette collaboration s'est concrétisée par la création d'une structure de trois archéologues au sein de l'établissement. Pendant cinq ans, cette « Mission Archéologie » a mené des opérations d'inventaire, de protection et de prise en compte du patrimoine dans les aménagements forestiers, d'étude de certains sites, de valorisation du patrimoine auprès du public et de sensibilisation des forestiers à l'archéologie.

Abstract

The forest is generally rich in archaeological sites. These are not always well-known but are well preserved in spite of their sensitivity related to forestry management. For several years, the French Forest Board (ONF) has been interested in archaeology and is taking it into account in management of wooded spaces. Many partnerships between foresters and archaeologists were created out in various regions. In the Île-de-France region, this collaboration led to the creation of a team of three archaeologists within ONF. During five years, this "Mission Archéologie" carried out inventories, protected and took into account archaeological heritage in forest management, made studies of certain sites, gave added value to the inheritance for the public and heightened foresters' awareness of archaeology.

Dans la plupart des forêts françaises, la présence de nombreux sites archéologiques a pu être constatée. Ces vestiges peuvent être liés à l'histoire et à l'exploitation de la forêt ou des milieux environnants, mais peuvent également être les témoins d'occupations humaines antérieures à la forêt actuelle. Effectivement, et contrairement aux idées reçues, la forêt française n'est pas un « milieu naturel » mais a été marquée depuis des siècles par une forte anthropisation. De nombreuses études archéologiques, historiques et paléoenvironnementales montrent dans plusieurs régions une alternance de phases de défrichements suivies de reprises sylvicoles. Par ailleurs, depuis le XIX^e siècle, la surface forestière a énormément augmenté. Il n'est donc pas étonnant d'y retrouver des vestiges.

Néanmoins, la forêt est un milieu relativement sous-documenté en matière d'archéologie et il est fréquent que la Carte archéologique nationale présente des étendues

« vierges » à l'emplacement des espaces boisés. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce fait. La principale est qu'à l'exception des grands tracés, l'archéologie préventive n'intervient pas en forêt. Or elle représente depuis plusieurs années la principale source d'informations archéologiques. Par ailleurs, pendant longtemps les programmes de recherche ne se sont pas beaucoup intéressés à ce milieu considéré comme marginal. C'est pourquoi dans bien des régions, la plupart de nos connaissances a été acquise par les prospections des associations qui n'ont pas toujours eu les moyens financiers ou un appui scientifique et technique pour les aider. Enfin, rappelons que la prospection aérienne qui a permis de repérer beaucoup de sites en milieu rural est inopérante en forêt et que la végétation forestière entraîne également de fortes contraintes pour la prospection pédestre habituellement utilisée en milieu boisé.

Malgré tout cela, la forêt présente un gros avantage : celui de bien préserver les vestiges. Effectivement, grâce au couvert végétal, on est dans un milieu où les sols ont été beaucoup moins érodés et remaniés qu'en milieu agricole. De nombreuses structures de différentes époques sont donc susceptibles d'être retrouvées bien conservées, parfois même en relief (levées de terre, fossés, murs, terrasses...), alors qu'elles ont souvent été arasées ailleurs. La forêt peut donc être considérée comme un véritable « conservatoire » des vestiges archéologiques.

Paradoxalement à ce qui vient d'être écrit, les sites archéologiques sont sensibles aux travaux liés à la gestion forestière. En effet, si la forêt est un milieu qui les préserve bien, le développement de la mécanisation depuis une cinquantaine d'années peut nuire à leur conservation. Ainsi les engins lourds utilisés pour l'exploitation du bois (débardeuses, grumiers) peuvent entraîner des problèmes de tassement du sol et creuser des ornières, parfois profondes lorsque les travaux sont pratiqués sur sols meubles ou mouilleux (*Rendez-vous techniques* 8). De même, les travaux de plantation ou de dessouchage portent atteinte au sous-sol, même sur une faible profondeur, et sont susceptibles de détruire les vestiges conservés en surface. D'autres opérations comme le brûlage des rémanents ou la construction d'infrastructure (routes forestières, parkings) peuvent également provoquer des dégâts sur les sites.

Au regard de la richesse, de l'état de conservation et de la sensibilité du patrimoine archéologique forestier, l'importance de le connaître, de l'étudier et de le sauvegarder apparaît donc comme une évidence dans le cadre d'une gestion durable. Enfin, de nombreuses études récentes montrent que l'histoire de la forêt et de l'occupation des sols a des conséquences directes sur la végétation, la biodiversité actuelle et la productivité (Dupouey *et al.* 2002a et 2002b). Une meilleure connaissance du patrimoine archéologique peut donc apporter des éléments de compréhension sur la dynamique des peuplements forestiers sur le long terme.

1. - Un intérêt croissant pour le patrimoine archéologique à l'Office national des forêts

Depuis une quinzaine d'années, l'ONF est sensible au patrimoine historique et archéologique présent dans les forêts qu'il gère (Lecomte, 1997) et des contacts, voire des liens étroits entre forestiers et archéologues ont été noués dans une grande partie des régions de France (Alléhaux *et al.*, 1998). Dans la plupart des cas, ces contacts ont été établis avec les Directions régionales des affaires culturelles / Service régionaux d'archéologie (DRAC/SRA) mais parfois aussi avec d'autres interlocu-

teurs comme des universitaires, chercheurs, collectivités territoriales ou associations d'archéologie. Ces coopérations ont pu être ponctuelles (fouille d'un site, consultation en vue de travaux, valorisation de vestiges...) ou suivies sur plusieurs années (échanges de données, protection et prise en compte des vestiges dans la gestion forestière, programmes d'inventaires ou d'études, actions de communication...). Au cours du temps, certaines d'entre elles ont été formalisées par la signature de conventions. Par exemple, un protocole d'accord a été signé en 1997 entre l'ONF et la DRAC de Bourgogne (Pautrat, 2001). Il vise à définir des objectifs généraux de collaboration entre ces deux organismes afin, entre autres, de favoriser l'inventaire, l'étude et la préservation des sites archéologiques. Une autre convention a été signée en 1997 entre l'ONF et l'association Pyrene pour la fouille d'un site archéologique en Ariège. Plusieurs autres exemples pourraient ainsi être cités.

Par ailleurs, des actions de formation du personnel de l'ONF au patrimoine archéologique existent depuis plusieurs années. Ces formations ont pour objectifs de sensibiliser les agents à l'archéologie, les informer sur les aspects juridiques, leur donner des clefs pour apprendre à identifier des vestiges sur le terrain puis à les prendre en compte dans la gestion forestière. Un stage de 4 jours à l'échelle nationale a été mis en place chaque année entre 1994 et 2001 au Centre national de formation forestière de Velaine-en-Haye, et ce avec la collaboration du service régional d'archéologie de Lorraine (Lecomte, 1997). D'autres formations d'une durée de 1 à 4 jours construites sur un modèle assez proche ont vu le jour dans différentes régions comme l'Alsace, la Bourgogne, la Normandie, la Franche-Comté, le Limousin... Généralement, elles sont réalisées en partenariat avec les services régionaux d'archéologie.

Le développement de cette sensibilité à l'archéologie qui est observée depuis plusieurs années à l'ONF peut également être attribué au fait qu'une méconnaissance de la présence de vestiges entraîne de gros problèmes. Ainsi en Alsace, en 1995, la création d'une tranchée de débardage à travers une enceinte protohistorique inconnue du forestier a suscité de la part des archéologues et du public de nombreuses attaques dans la presse locale (Lecomte, 1997). L'erreur a pu être « réparée » et a donné naissance en 1997 à la signature d'une convention d'échange des données entre l'ONF et la DRAC/SRA d'Alsace afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent.

En 1999, l'intérêt croissant de l'ONF pour le patrimoine s'est concrétisé par le recrutement de quatre archéologues, pour une période de cinq ans, au sein même de l'établissement : l'un d'entre eux étant rattaché à la Direction régionale de Lorraine et les trois autres, formant une structure, à celle de l'Île-de-France. Jusqu'à cette date, les forestiers de la région Île-de-France n'avaient eu que quelques contacts ponctuels avec les archéologues et le Service régional de l'archéologie. La création d'un

« service » archéologique dans cette région s'explique non seulement par la richesse du patrimoine mais également par l'importance des enjeux patrimoniaux et d'accueil du public dans des forêts très fréquentées (Vigneau *et al.*, 2001).

2. - La Mission Archéologie de l'ONF en Île-de-France

Dès le départ, la création de cette structure s'est faite en partenariat avec la DRAC/SRA et très rapidement deux conventions ont été signées. La première, une convention cadre, définit les objectifs communs des deux organismes. La deuxième, une convention d'échange des données, fixe leurs modalités d'échange et d'utilisation. Par la suite, la Mission Archéologie a également signé des conventions de partenariats et/ou d'échange de données avec certaines collectivités territoriales (Service archéologique départemental des Yvelines, Service départemental d'archéologie du Val d'Oise) et une association (Société d'art, d'histoire et d'archéologie de la vallée de l'Yerres). Ces différents partenariats, ainsi que d'autres n'ayant pas été formalisés, ont permis de créer ou renforcer des liens entre forestiers et archéologues et ont surtout contribué à ce que la Mission Archéologie puisse répondre aux objectifs qui lui étaient demandés : dresser l'inventaire des sites archéologiques dans les espaces gérés par l'ONF en Île-de-France, favoriser la protection et la prise en compte de ces vestiges dans la gestion forestière, mener des études sur certains sites, valoriser auprès du public une partie de ce patrimoine et enfin sensibiliser les agents de l'ONF à l'archéologie et à sa prise en compte dans la gestion sylvicole (Bénailly *et al.*, 2000).

2.1. - Inventorier le patrimoine archéologique forestier

La réalisation d'inventaires archéologiques en milieu forestier implique tout d'abord un rassemblement des données existantes mais souvent dispersées. Consulter le SRA, les collectivités territoriales (l'Île-de-France est une région où presque tous les départements sont dotés d'un service archéologique), les associations ayant prospecté en forêt et bien sûr les forestiers eux-mêmes est la première étape. Lorsque cela est possible, il est bien souvent enrichissant de compléter ce corpus de données par des informations issues de recherches en archives. Textes, cartes et plans anciens peuvent fournir des renseignements sur certains sites voire permettre d'en découvrir de nouveaux (présence d'anomalies parcellaires ou topographiques, microtoponymes, mentions de bâtiments à telle date...).

Comme il ne peut être question, faute de temps et de moyens, de prospecter systématiquement l'ensemble d'une forêt, seules les informations acquises de la manière précédemment décrite sont ensuite vérifiées sur

le terrain. Une prospection fine est donc organisée autour de chaque site ou indice de site. Elle permet de préciser sa localisation (des relevés GPS sont effectués systématiquement), de vérifier la nature, la répartition et l'étendue des structures conservées et visibles en surface ainsi que leur état de conservation. Parfois, la découverte de mobilier archéologique affleurant ou présent dans les chablis permet d'attribuer le site à une période chronologique.

L'ensemble de ces informations est ensuite traité sur une base de données couplée à un SIG. Elles sont alors communiquées au SRA qui définit des degrés de protection pour chaque site. Des mesures de conservation peuvent également être préconisées, souvent en concertation avec les agents forestiers. Cependant, la protection des sites fait généralement l'objet d'actions bien spécifiques (cf. § suivant). A la fin de l'étude, l'inventaire est bien entendu retransmis à tous les gestionnaires de la forêt.

La réalisation d'un inventaire archéologique est une opération qui prend du temps. La Mission Archéologie ne pouvant les réaliser rapidement sur toutes les forêts de la région, ils ont été effectués en fonction des demandes ou priorités de l'ONF (forêts présentant un patrimoine particulièrement riche, aménagements en cours de révision...). Par contre, suite à la tempête de 1999, des « pré-inventaires » comprenant uniquement les données issues de la Carte archéologique du SRA, non vérifiées sur le terrain, donc pouvant contenir des erreurs ou imprécisions, ont été communiqués aux gestionnaires pour la plus grande partie des forêts franciliennes. L'objectif était de pouvoir tenir compte rapidement de la présence des sites archéologiques dans les nombreux travaux d'exploitation qui devaient suivre.

2.2. - Protéger et gérer ces sites

Réaliser un inventaire archéologique sur une forêt n'est pas forcément suffisant pour que les sites soient pris en compte dans la gestion forestière. Le forestier ne pensera pas toujours à consulter cette étude à chaque fois que des travaux sont réalisés dans une parcelle. De plus, nous avons constaté que des études archéologiques sont parfois « retrouvées » après quelques mois ou années d'oubli involontaire... La prise en compte des vestiges peut, dans ce cas, arriver un peu tardivement. Il est donc nécessaire d'entreprendre des actions spécifiques et systématiques concernant la protection et la prise en compte des vestiges dans la gestion sylvicole.

Plusieurs solutions, complémentaires, sont envisageables. La première est d'intégrer les informations archéologiques dans le sommier de la forêt. Le sommier est un document tenu à jour par parcelle, pour chaque forêt relevant du régime forestier, et dans lequel sont inscrites toutes les interventions réalisées et les évolutions du patrimoine. Il s'agit en quelque sorte de la « mémoire écrite de la forêt ». Or il existe pour les sommiers des fiches « vestige(s) et élément(s) culturel(s) remarquable(s) »

(fiches A50r/c) dans lesquelles le patrimoine archéologique peut tout à fait s'inscrire. Elles présentent l'avantage de pouvoir signaler chaque site avec un certain nombre de remarques et de détails, notamment en ce qui concerne les actions et travaux menés. Malheureusement, force est de constater que les sommiers ne sont pas toujours consultés, remplis et mis à jour comme ils devraient l'être pour chaque forêt. Cette action pour la prise en compte des vestiges ne doit donc pas être menée seule.

La deuxième solution consiste à insérer les données archéologiques dans les aménagements forestiers lors de leur révision. Il s'agit, pour chaque forêt soumise au régime forestier, d'un document de gestion qui planifie les fonctions économiques, écologiques et sociales pour une durée moyenne de 10 à 20 ans. Ce document est incontournable et sera forcément consulté par le forestier. Cela ne veut pas dire qu'il faut alourdir ce document déjà complexe en intégrant toutes les informations relatives à chaque site archéologique. L'objectif est de ne mentionner que les éléments nécessaires, et ce dans certaines parties bien spécifiques. Pour plus de détails, le forestier devra ensuite consulter le sommier de la forêt.

La Mission Archéologie a collaboré à différentes révisions d'aménagements forestiers et a établi un « modèle », non figé, servant de base pour l'intégration des données archéologiques (Dardignac *et al.*, 2003 ; Dardignac et Dunoyer, 2006). S'il est facilement reproductible, il implique néanmoins la contribution du Service régional de l'archéologie. Les données archéologiques doivent être insérées dans plusieurs parties de l'aménagement. La première correspond à l'*Analyse des besoins économiques et sociaux – Richesses culturelles (chapitre 1.2.8.)*. Cette partie doit présenter succinctement la liste (et la localisation par parcelle) des différents sites historiques et archéologiques ainsi que ceux protégés au titre des Monuments historiques. Elle peut être accompagnée d'une carte de localisation présentant les degrés de protection définis par le SRA. Ces degrés (faible, moyen ou fort) sont établis en fonction de différents critères comme l'intérêt scientifique du site, son degré de conservation, le remaniement ou déplacement éventuel des structures... Cette carte peut présenter également des zones à sensibilité archéologique. Ces zones correspondent aux sites pouvant s'étendre au-delà de l'emprise repérée sur le terrain lors de la prospection. Elles ne requièrent aucune protection mais méritent une attention particulière à l'occasion des travaux forestiers puisque de nouvelles structures peuvent être découvertes. Notons que l'aménagement forestier est un document public. Dans un souci de confidentialité des données, et pour éviter les risques de pillage et de fouilles clandestines fréquents en forêt, cette carte doit faire partie des cartes non divulguées, au même titre que les cartes de relevés des espèces végétales et animales remarquables (espèces protégées et menacées). Enfin, cette première partie doit rappeler que d'autres sites archéologiques sont très probablement présents dans la

forêt et que toute découverte fortuite, notamment au cours de travaux, doit être signalée au SRA.

La deuxième partie de l'aménagement dans laquelle les données archéologiques doivent être insérées correspond au *Programme d'action – Protection des sites d'intérêt culturel (chapitre 5.2.8.)*. Elle présente les mesures de protection et de gestion conservatoire qui doivent être appliquées sur les sites. Il est préférable que ces mesures soient définies conjointement par les archéologues du SRA et les forestiers (agent patrimonial, aménagiste). L'objectif est effectivement de définir des mesures simples, qui soient adaptées aux sites et qui soient peu contraignantes pour la gestion sylvicole. Ces mesures peuvent concerner la gestion forestière en elle-même (ex : éviter de laisser se développer les arbres de gros diamètres sur les structures archéologiques), mais également l'exploitation (ex : proscrire le passage d'engins mécanisés sur le site et dans un périmètre de 10 mètres autour des structures) ou les conditions de débardages (ex : débarder uniquement sur sol sec ou gelé, ou prévoir des couloirs de débardage spécifiques entre les structures ou encore débardage à cheval conseillé). Dans l'ensemble on se rend compte qu'à l'exception de certains sites nécessitant des mesures de gestion conservatoires bien spécifiques, la plupart des sites peuvent être facilement pris en compte avec les mesures simples comme les deux premières citées en exemple.

Enfin, pour certaines forêts, des informations peuvent être ajoutées dans une troisième partie de l'aménagement, celle qui concerne le *Programme d'action – Mesures concernant l'accueil du public (chapitre 5.2.6.)*. Il s'agit uniquement des sites qui sont mis en valeur pour le public. Cette partie présente donc les équipements à réaliser (panneaux de valorisation, sentier de découverte...), l'entretien que ces opérations impliquent (débroussaillage des sites, consolidation des structures...) ainsi que les partenaires scientifiques et financiers potentiels pouvant participer à ces projets.

2.3. - Etudier et valoriser ce patrimoine

Si l'étude de sites archéologiques ne faisait pas partie des objectifs principaux de la Mission Archéologie, celle-ci a tout de même participé ou lancé certaines opérations destinées à acquérir des informations supplémentaires sur des sites peu connus. Sans vouloir décrire toutes les opérations dans le détail, on peut mentionner la réalisation de plusieurs sondages archéologiques sur différents sites, notamment après la tempête de 1999 qui les avait perturbés. Si ces opérations, très ponctuelles, n'ont pas toujours permis de définir la fonction des sites, elles ont servi à mieux cerner leur chronologie d'occupation et à connaître le degré de conservation des structures. Par ailleurs, dans le cadre d'un programme européen, plusieurs opérations ont été lancées. Une microtopographie, financée par le SRA, a été réalisée sur une motte médiévale et a

permis de mettre en évidence l'emplacement du donjon et d'autres structures. Des prospections géophysiques (électriques et magnétiques) ont aussi été menées sur un site gallo-romain. Ce type de prospection, généralement pas ou peu pratiqué en milieu forestier a ainsi été testé dans ce contexte. Elles ont mis en évidence de nouvelles structures et ont permis de mieux évaluer l'étendue du site. Enfin, des analyses palynologiques couplées à des datations ¹⁴C ont été entreprises dans une tourbière pour avoir un aperçu de l'évolution de la végétation et du couvert forestier dans ses alentours. La densité de sites archéologiques, notamment de l'époque gallo-romaine, remettant en cause l'ancienneté de la forêt, les résultats de ces analyses ont permis d'avoir de nouvelles données sur la dynamique d'occupation des sols par l'homme au cours des deux derniers millénaires.

Concernant la mise en valeur du patrimoine auprès du public, certaines formes peuvent poser des problèmes en forêt. Effectivement, il existe de multiples moyens pour présenter nos connaissances, mais il faut tenir compte du fait que les sites localisés en forêt ne sont pas forcément très bien connus et ont rarement fait l'objet de fouilles archéologiques. La valorisation *in situ* avec la pose de panneaux d'explications n'est donc pas forcément la meilleure solution. Elle risque en plus, dans beaucoup de cas, d'entraîner des piétinements ou d'inciter des fouilleurs clandestins à faire des sondages, ce qui nuit à la préservation des vestiges. Néanmoins, la Mission Archéologie a participé à plusieurs projets de valorisation. Certains ont eu lieu à l'occasion des journées du patrimoine (panneau d'information et visite guidée de sites), d'autres sont permanents : réalisation d'un film documentaire visible par le public dans un centre d'accueil, création d'un panneau présentant l'ensemble du patrimoine d'une forêt, participation à la réfection d'un panneau sur un monument historique...

2.4. - Sensibiliser les forestier au patrimoine archéologique

La sensibilisation des forestiers au patrimoine archéologique est un point incontournable si l'on veut que celui-ci soit pris en compte dans la gestion. Il est effectivement essentiel que les agents aient un certain nombre de connaissances et de réflexes, tant sur les sites archéologiques qu'ils connaissent déjà que sur de nouvelles structures pouvant attirer leur attention.

Nous venons de voir que les formations destinées au personnel de l'ONF se sont développées depuis une dizaine d'années à l'échelle nationale et régionale, et qu'elles sont en général très demandées. Jusqu'en 1999, rien n'avait été organisé au niveau de l'Île-de-France. La Mission Archéologie a commencé à organiser des journées ou demi-journées de sensibilisation pour les forestiers, en fonction des études en cours sur les différentes

forêts. Les agents étaient alors conviés sur le terrain pour repérer les différents sites et voir les moyens de protection envisagés. Parallèlement à cela, une plaquette présentant la structure de la Mission Archéologie, ses objectifs et ses actions a été largement diffusée auprès de tout le personnel de la région. Ces premiers contacts ont ainsi permis les débuts d'une étroite collaboration entre forestiers et archéologues.

En 2001, un stage régional construit sur un modèle proche de la formation nationale a été mis en place avec la participation du SRA. D'une durée de deux jours, il proposait des exposés en salle sur l'archéologie et sa législation, la Carte archéologique, le repérage de sites en forêt ainsi que plusieurs visites de sites. Cette formation, très appréciée, a été suivie d'un grand nombre de demandes : inventaires archéologiques sur certaines forêts, visites de sites et de structures non identifiées, conseils de gestion... Ce stage n'a pu être reconduit les deux années suivantes pour des problèmes de restructuration de l'établissement mais a été remis en place à partir de 2004. Il touche désormais sur l'ensemble de la Direction territoriale Île-de-France – Nord-Ouest et est réalisé avec la collaboration des SRA de Haute-Normandie et de Picardie.

L'expérience menée par la Mission Archéologie au niveau de la Direction territoriale Île-de-France – Nord-Ouest a été particulièrement concluante. Le fait d'avoir trois archéologues travaillant à plein temps sur les forêts de la région a permis à l'ONF de développer des actions qui n'auraient pu avoir lieu ailleurs, qu'il s'agisse du nombre d'inventaires et de prospections menées en forêts, du travail de prise en compte dans la gestion ou des études engagées sur certains sites. Par contre, la création d'une structure spécifique présente un inconvénient : dans les autres régions les forestiers ont créé leurs propres relations avec les SRA ; en Île-de-France la Mission Archéologie a servi d'intermédiaire. Les forestiers ont alors acquis la démarche de se renseigner auprès d'eux et non auprès du SRA.

3. - Vers une prise en compte de l'archéologie à l'échelle nationale

Si l'ONF est sensibilisé à l'archéologie et à l'importance de sa prise en compte dans la gestion forestière depuis une quinzaine d'années, il semble que cet intérêt aille en s'accroissant. Au terme de ses cinq ans d'existence, la Mission Archéologie n'a pas été reconduite en temps que structure mais un poste a été ouvert au niveau de la Direction territoriale pour l'une des trois personnes. De son côté, la Direction territoriale Lorraine a également ouvert un poste pour son archéologue même si ses missions se sont diversifiées et qu'il ne travaille plus à plein temps en archéologie. Enfin, un poste a été créé au niveau national au sein de la Direction technique – département

recherche pour l'une des trois personnes de la Mission Archéologie.

Après de nombreuses expériences menées dans différentes régions, il apparaît donc que l'ONF souhaite poursuivre la prise en compte des données archéologiques et la développer à l'échelle nationale. La création de ce poste et la reprise dès 2005 de la formation nationale qui avait été suspendue suite à la réorganisation de l'établissement en sont les principaux témoignages. Le travail que cela implique est cependant très important. Dans un premier temps, il conviendrait non seulement de poursuivre les actions déjà entreprises mais également de les harmoniser. Jusqu'à présent les différentes régions ont construit chacune leur propre modèle (souvent proches) pour l'inventaire et surtout la prise en compte du patrimoine archéologique dans la gestion forestière. On observe donc une certaine disparité. Une harmonisation est donc nécessaire, surtout dans l'objectif de pouvoir développer cela dans les régions où aucune ou peu d'actions ont été menées jusqu'à présent. Pour l'instant différents projets sont en cours de réalisation. Des contacts ont été établis avec le Ministère de la culture et de la communication / Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (SDARCHETIS) en vue d'un partenariat. Par ailleurs, des réflexions sont menées pour généraliser la prise en compte de l'archéologie dans les aménagements forestiers.

Bibliographie

Rendez-vous techniques, 8, 2005, dossier « Tassements du sol dus à l'exploitation forestière », Office national des forêts, p. 23-51.

ALLÉHAUX F., BRONDEAU A., GOZAL M., 1998, *Patrimoine archéologique en forêt : pistes pour un programme d'action*, [rapport de TGE, ENGREF], 57 p.

BÉNAILY G., DARDIGNAC C., VIGNEAU T., 2000, Archéologie et forêt en Île-de-France : exemple d'un service archéologique à l'Office National des Forêts, in : *Archéologie 2000, Actes des journées archéologiques d'Île-de-France, 9 et 10 décembre 2000*, p. 88-92.

DARDIGNAC C., BÉNAILY G., VIGNEAU T., 2003, Forêt et archéologie : inventer, gérer et protéger le patrimoine de nos forêts, *Rendez-vous techniques*, 2, p. 4-8.

DARDIGNAC C., DUNOYER J.L., 2006, Prise en compte de l'archéologie dans la gestion forestière, *Rendez-vous techniques* 14, p. 28-31.

DUPOUEY J.-L., DAMBRINE E., LAFITTE J.-D., MORAES C., 2002a, Irreversible impact of past land use on forest soils and biodiversity, *Ecology* 83, 11, p. 2978-2984.

DUPOUEY J.-L., SCIAMA D., KOERNER W., DAMBRINE E., RAMEAU J.-C., 2002b, La végétation des forêts anciennes, *Revue forestière française*, 54 (6), p. 521-532.

LECOMTE F. (dir.), 1997, dossier « Forêt et archéologie », *Arborescence*, 71, p. 2-41.

PAUTRAT Y., 2001, Archéologie et forêt : l'expérience bourguignonne, *Les Nouvelles de l'archéologie*, 86, p. 24-27.

VIGNEAU T., DARDIGNAC C., 2001, Quelles perspectives pour l'archéologie du milieu forestier ?, *Les Nouvelles de l'archéologie*, 86, p. 22-23.